

## ORGANISATION DU DISPOSITIF DE CONCERTATION DES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS AU SENEGAL

Le dispositif de concertation des Partenaires Techniques et Financiers au Sénégal repose sur le Groupe élargi de concertation des Partenaires Techniques et Financiers, le Comité de Concertation des Partenaires Techniques et Financiers (CCPTF ou groupe des 12) et sur les groupes de travail thématiques ou groupes sectoriels.

### **Groupe élargi des PTF (G 50) :**

Il est aussi appelé Réunion Générale de Concertation des Partenaires au Développement (RGCPD) ou groupe élargi des PTF ou G 50. Il regroupe toute la communauté des Partenaires Techniques et Financiers intervenant au Sénégal (bilatéraux, multilatéraux, y compris les agences du Système des Nations Unies). Le Groupe élargi a pour mission de mettre en œuvre les principes de la Déclaration de Paris, d'améliorer la concertation et le partage d'informations entre PTF, de structurer et d'approfondir le dialogue avec le Gouvernement du Sénégal sur la lutte contre la pauvreté, les politiques sectorielles et la gouvernance. Le G 50 a aussi pour mandat de tenir des concertations trimestrielles avec le Gouvernement, en l'occurrence avec le Premier Ministre. La Coprésidence est assurée par deux PTF (dont un bilatéral et un multilatéral) élus pour un mandat de deux ans. Les coprésidents assurent le rôle de porte parole et d'interlocuteur des PTF dans toutes les concertations avec le Gouvernement du Sénégal. Le groupe élargi se réunit chaque mois avec l'appui du CCPTF qui en assure le secrétariat.

### **Le Comité de Concertation des Partenaires Techniques et Financiers (CCPTF ou groupe des 12)**

La mise en place du Comité de Concertation des Partenaires Techniques et Financiers au Sénégal a été décidée lors des réunions du groupe élargi tenues les 21 février et 19 juin 2008 sous la coprésidence du PNUD et de la Banque Mondiale, pour parachever le dispositif de concertation des partenaires techniques et financiers. Le CCPTF a pour mission :

- d'assurer le "Secrétariat" du G 50. Il contribue à la préparation des réunions du Groupe élargi et aux travaux préparatoires des rencontres que le Gouvernement du Sénégal et en particulier le Premier Ministre organise trimestriellement. Il rédige les documents que la communauté des PTF adopte s'agissant des travaux thématiques ;
- d'analyser et d'évaluer l'état d'avancement de la mise en œuvre des stratégies de développement au Sénégal (DPES, Stratégie pour la Croissance Accélérée, etc.), sur l'application de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide conformément aux recommandations de la Conférence d'Accra et au Plan national d'action conjoint adopté en juin 2008, ainsi que sur les questions de gouvernance. A ce titre, il est appelé à proposer les orientations stratégiques des PTF en matière de dialogue politique sur les questions de développement conduit par le Gouvernement du Sénégal ;
- de soutenir la coordination, l'alignement et l'harmonisation des activités de la communauté des PTF au Sénégal en favorisant les échanges d'informations et la communication au sein de la communauté des donateurs mais également en contribuant à une meilleure division du travail ;
- de proposer des orientations aux groupes de travail thématiques pour la conduite de leurs travaux, au nom du Groupe élargi et conformément aux priorités de l'agenda national de

développement. A l'occasion et en fonction de l'agenda, le CCPTF peut convier à ses réunions un ou plusieurs chefs de file des groupes de travail thématiques qui présenteront un état d'avancement de leurs travaux respectifs. Le CCPTF peut également demander des rapports écrits aux chefs de file des groupes de travail thématiques pour étayer ses travaux et délibérations.

Le CCPTF sert d'intermédiaire entre le groupe élargi et les groupes de travail thématiques.

**NB/ ce travail est entrain d'être réalisé : les chefs de file de groupes thématiques sont invités à déposer des rapports sur les activités de leur groupe. La première présentation de chef de file a eu lieu lors de la réunion du G 50 du 03 mars 2011 avec le groupe Finances Publiques.**

Le CCPTF est composé de 12 PTF dont 8 bilatéraux et 4 multilatéraux. La présidence du comité est rotationnelle. Le président est assisté par deux vice-présidents. La durée des mandats est de 6 mois.

Le groupe des 12 se réunit chaque mois. Les réunions sont présidées par le Président. Après accord des membres du CCPTF, des réunions *ad hoc* peuvent être organisées.

La rotation des membres du CCPTF se fait tous les ans. Le principe retenu est le tiers sortant (deux bilatéraux et deux multilatéraux), si toutefois des PTF sont intéressés pour intégrer le groupe. L'Italie a remplacé les Pays bas en 2010 et récemment le PNUD et l'UNESCO ont été remplacés par le PAM et l'UNFPA.

### **Les groupes de travail thématiques**

Les PTF se réunissent aussi en groupes de travail thématiques ou groupes sectoriels pour se concerter, harmoniser leurs interventions, adopter des positions communes dans leur dialogue avec le Gouvernement et participer activement dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des stratégies de développement du secteur concerné.

Chaque groupe est présidé ou coprésidé par un ou deux chefs de file. Ils se réunissent mais pas à la même périodicité. Les groupes de travail thématiques sont actuellement au nombre de 17.

Le CCPTF s'appuie aussi sur les groupes de travail thématiques pour avoir des analyses approfondies sur des questions spécifiques à un secteur donné. Exemple d'analyse sur le contenu du DPES secteur par secteur.

### **Secrétariat du CCPTF :**

Le CCPTF a mis en place un secrétariat pour renforcer sa capacité opérationnelle. La mise en place de ce secrétariat permet de garantir une certaine continuité en terme de capacité de soutien en cas de changement de Présidence.

Un coordonnateur est recruté pour gérer le secrétariat du CCPTF. Le Coordonnateur travaille sous la direction du président du CCPTF.

### **Site web des PTF**

Le CCPTF a aussi mis en place un site web destinés aux PTF, en vue de renforcer et de faciliter le partage d'informations au sein de la communauté des PTF.

[www.ptfsenegal.org](http://www.ptfsenegal.org)

**Sujets de discussion :**

Il me semble important, lors de la visite de l'Administrateur du PNUD, d'aborder avec les PTF la nécessité de renforcer la concertation entre PTF et le dialogue sur les questions liées à la mise en œuvre de la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement.

Comme autre point de discussion : la situation économique et sociale du pays et la tendance/ niveau d'atteinte des OMD.